



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Le présent document n'est pas requis en vertu de législation locale, mais est fourni à titre d'information  
US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015  
qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les  
produits dangereux (HPR)

Date d'émission 21-juin-2018

Date de révision 11-okt.-2023

Numéro de révision 3

## 1. Identification

### Identificateur de produit

Nom du produit Park Tool Company PPL-1 / PPL-2 PolyLube 1000 Lubricant

### Autres moyens d'identification

Code(s) du produit PPL

Synonymes PPL-1 / PPL-2

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Lubrification des bicyclettes

Restrictions d'utilisation Aucun connu

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Identificateurs du fournisseurs initials

Babac	HLC
2355 Rue Florian	1000 rue des Riveurs
Montreal, QC H2K-2P6	Lévis, QC G6Y 9G3
(p) 514-527-8261	infos@cycleslambert.com
(f) 514-522-4111	(p) +1 (0)418 835 16 85
	(f) +1 (0)800 461 16 85

Live To Play Sports  
1465 Kebet Way  
Port Coquitlam, BC  
604-552-2930

#### Adresse du fournisseur

Park Tool Company  
5115 Hadley Avenue N  
St Paul, MN 55128  
+1 651-777-6868

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence No de téléphone de Chemtrec :+1 703 527-3887 (International) ou 1 800 424-9300 (Amérique du Nord)

## 2. Identification des dangers

### Classification

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon les normes des États-Unis sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA 2012 ou par le Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015).

### Éléments d'étiquetage

#### **Mentions de danger**

Non classé.

**Autres renseignements**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**3. Composition/information sur les ingrédients****Substance**

Non applicable.

**Mélange****Synonymes**

PPL-1 / PPL-2

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	30-60	-	-
Carbonate de calcium	471-34-1	7-13	-	-
Calcaire	1317-65-3	5-10	-	-
Urée, N,n''-(méthylènedi-4,1-phénylène)bis[N' cyclohexyl-	58890-25-8	3-7	-	-
Méthane bis(stéarylurée) de diphenyle	43136-14-7	3-7	-	-
N-Phényl-alpha-naphtylamine -	90-30-2	0.1-<1	-	-

**4. Premiers soins****Description des premiers soins****Inhalation**

Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

**Contact avec la peau**

Laver la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

**Ingestion**

Se rincer la bouche à fond avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent. Faire boire un verre d'eau par petites gorgées à la victime, si elle est capable d'ingérer. En cas de vomissement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés****Symptômes**

Aucun connu.

**Effets d'une exposition**                      Aucun connu.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Note aux médecins**                      Traiter en fonction des symptômes.

## **5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

**Agents extincteurs appropriés**            Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

**Moyens d'extinction inappropriés**      Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**Dangers particuliers associés au produit chimique**      Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**Produits de combustion dangereux**      Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), Oxydes métalliques.

**Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité au choc**                      Aucun.

**Sensibilité à la décharge électrostatique**      Aucun.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**      Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## **6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles**                      Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Refuser l'accès au personnel non autorisé et non protégé. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement**                      Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage**                      Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., linge, molleton). Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets.

## **7. Manutention et stockage**

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention sécuritaire**                      Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, demander immédiatement une assistance médicale. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

**Conditions d'entreposage**

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Entreposer conformément à la réglementation locale. Protéger de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des produits incompatibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Maintenir le contenant en position verticale.

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	
Carbonate de calcium 471-34-1	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust	
Calcaire 1317-65-3	-	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Carbonate de calcium 471-34-1	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Calcaire 1317-65-3	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Carbonate de calcium	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 30 mppcf TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>
Calcaire	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 30 mppcf TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>

**Contrôles techniques appropriés****Mesures d'ingénierie**

Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

S'il existe un risque de contact : Lunettes de protection à fermeture étanche.

**Protection des mains**

Gants résistants aux produits chimiques. Veuillez vous conformer aux directives sur la perméabilité et le temps de protection qui sont fournis par le fournisseur des gants. Tenez également compte des conditions locales particulières dans lesquelles le produit est utilisé, comme les risques de coupures et d'abrasion.

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié.

<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser un respirateur avec filtre contre les matières en suspension correctement ajusté et conforme à une norme approuvée si une évaluation du risque indique que c'est requis. La sélection du respirateur doit être fondée sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les dangers associés au produit et les limites de travail sécuritaires du respirateur sélectionné.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Vert foncé, Graisse
<b>État physique</b>	Solide
<b>Couleur</b>	Vert foncé
<b>Odeur</b>	Légère, Huile de pétrole
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et plage d'ébullition</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair</b>		Aucune donnée disponible
<b>Taux d'évaporation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur relative</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>		Aucune donnée disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>		Aucune donnée disponible
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage</b>		Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>		Aucune donnée disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	> 20.5 cST	@ 40 °C
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune donnée disponible

### Autres renseignements

<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Teneur en COV</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Masse volumique du liquide</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
-------------------	---



**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucun renseignement disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité** Le fournisseur déclare qu'il peut être démontré que la ou les substances contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO mesuré selon la méthode IP 346.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	A2	Group 1	Known	X

#### Légende

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

**NTP (programme national de toxicologie)**

Connu - cancérogène connu

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	-	LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Urée, N,n''-(méthylènedi-4,1-phénylène)bis[N' cyclohexyl- 58890-25-8	-	LC50: >100mg/L (96h, Danio rerio)	-	-
N-Phényl-alpha-naphtylamine - 90-30-2	-	LC50: =0.44mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-

**Persistance et dégradation** Aucun renseignement disponible.

#### Bioaccumulation

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Urée, N,n''-(méthylènedi-4,1-phénylène)bis[N' cyclohexyl-58890-25-8	5
Méthane bis(stéarylurée) de diphenyle 43136-14-7	21
N-Phényl-alpha-naphtylamine - 90-30-2	4.28

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

##### Déchets de résidus/produits inutilisés

La production de déchets doit être évitée ou minimisée lorsque c'est possible. L'élimination de ce produit, de cette solution ou de tout sous-produit doit se conformer aux exigences de la réglementation sur la protection environnementale et l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits de surplus et non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Il ne faut pas éliminer les déchets non traités aux égouts, sauf s'ils sont pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manutention de récipients vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les récipients ou doublures intérieures vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éviter la dispersion et l'écoulement de surface du produit déversé et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

### 14. Informations relatives au transport

**DOT** Non réglementé

**TMD** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

**IMDG** Non réglementé

### 15. Informations sur la réglementation

#### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Règlements internationaux

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

##### Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire



**Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

**CERCLA**

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Calcaire 1317-65-3	X	X	X

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

**16. Autres informations**

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé	1Inflammabilité	0	Instabilité	0	Dangers particuliers -
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé	1Inflammabilité	0	Dangers physiques	0	Protection individuelle
						X

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende** 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau
+	Sensibilisants		

**Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS**

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Agence de protection de l'environnement)  
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)  
Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis  
Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)  
Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données de substance dangereuses  
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)  
Classification SGH - Japon  
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)  
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)  
NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)  
Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)  
Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique  
Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique  
Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique  
Organisation mondiale de la Santé

**Date d'émission** 21-juin-2018

**Date de révision** 11-okt.-2023

**Note de révision** Format mis à jour. Changement dans la classification du mélange.

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**